



Commune de Saint-Nicolas-du-Pélem

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif et du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note doit être mise en ligne sur le site de la commune lorsque ce dernier existe.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

I. Le cadre général du compte administratif

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents *budgets annexes*¹.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

¹ Les **budgets annexes**, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

II. Budget principal

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021
011	Charges à caractère général	363 092.24	602 150.00	386 063.16
012	Charges de personnel et frais assimilés	696 588.23	832 600.00	679 034.27
014	Atténuations de produits	0.00	3 500.00	0.00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	28 692.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	237 081.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 347.51	75 409.72	75 409.72
65	Autres charges de gestion courante	138 480.55	237 939.28	204 569.83
66	Charges financières	63 492.97	67 000.00	58 741.55
67	Charges exceptionnelles	142.50	1 700.00	331.50
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00	0.00	0.00
		1 337 144.00	2 086 072.00	1 404 150.03

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	250 000.00	250 000.00	250 000.00
013	Atténuations de charges	16 472.02	0.00	3 796.90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 548.86	10 000.00	4 969.19
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	38 499.64	66 400.00	59 060.01
73	Impôts et taxes	1 027 006.64	1 118 468.00	1 103 042.81
74	Dotations, subventions et participations	703 923.28	602 650.00	687 421.63
75	Autres produits de gestion courante	42 701.18	38 100.00	44 239.81
76	Produits financiers	5.28	4.00	3.96
77	Produits exceptionnels	15 761.84	450.00	20 027.12
78	Reprise sur provisions - produits exceptionnels	30 000.00	0.00	0.00
		2 129 918.74	2 086 072.00	2 172 561.43

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	14 000.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 362.65	10 000.00	4 969.19
16	Emprunts et dettes assimilées	96 571.06	601 500.00	96 931.79
20	Immobilisations incorporelles	6 533.39	12 766.00	8 829.86
204	Subventions d'équipement versées	934.25	146 708.48	127 326.11
21	Immobilisations corporelles	22 192.79	131 598.77	35 535.98
23	Immobilisations encours	326 381.25	1 637 607.31	476 321.27
4581	Opération sous mandat	0.00	69 000.00	20 000.00
		458 975.39	2 623 180.56	769 914.20

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	221 031.86	569 142.38	569 142.38
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	237 081.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 347.51	75 409.72	75 409.72
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	536 370.16	887 307.46	888 453.06
13	Subventions d'investissement	154 504.00	285 240.00	251 043.00
16	Emprunts et dettes assimilées	856.43	500 000.00	789.38
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	40 007.81	35 000.00	0.00
4582	Opération sous mandat	0.00	0.00	0.00
		1 028 117.77	2 589 180.56	1 784 837.54

RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2021 Budget Principal Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	569 142.38 €	465 780.96 €	1 034 923.34 €
Fonctionnement	250 000.00 €	518 411.40 €	768 411.40 €
TOTAL	819 142.38 €	984 192.36 €	1 803 334.74 €

EMPRUNTS

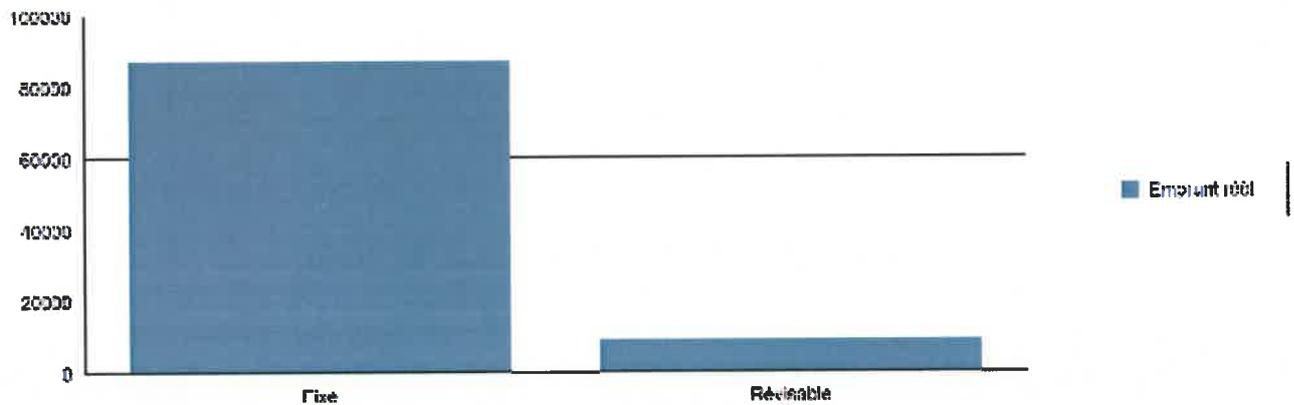
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 31/12
2021	154 994.34 €	58 741.55 €	96 252.79 €	1 102 579.36 €

Répartition du capital remboursé par nature de taux



■ Fixe	90.4%
■ Révisable	9.6%
Total :	100.0%

Capital remboursé sur l'exercice



III. Budget assainissement

EXPLOITATION

EXPLOITATION DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021
011	Charges à caractère général	102 162.02	141 999.41	96 924.42
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	1 000.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 063.59	53 063.59	53 063.59
67	Charges exceptionnelles	0.00	650.00	0.00
		155 225.61	196 713.00	149 988.01

EXPLOITATION RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	46 055.87	39.04	39.04
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 974.61	13 474.61	11 974.61
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	97 234.17	106 187.35	147 838.16
74	Dotations, subventions et participations	0.00	71 400.00	71 400.00
75	Produits exceptionnels	0.00	5 612.00	0.00
		155 264.65	196 713.00	231 251.81

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 974.61	13 474.61	11 974.61
20	Immobilisations incorporelles	8 742.36	63 974.44	2 473.68
21	Immobilisations corporelles	0.00	20 000.00	0.00
23	Immobilisations encours	0.00	264 119.95	3 074.40
		20 716.97	361 569.00	17 522.69

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	217 548.19	249 894.81	249 894.81
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 063.59	53 063.59	53 063.59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	3 348.60	3 605.36
13	Subventions d'investissement	0.00	55 262.00	
		270 611.78	361 569.00	306 563.76

RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2021 Budget assainissement Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	249 894.81 €	39 146.26 €	289 041.07 €
Fonctionnement	39.04 €	81 224.76 €	81 263.80 €
TOTAL	249 933.85 €	120 371.02 €	370 304.87 €

IV. Affectations des résultats 2021 aux budgets 2022

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation du résultat. En principe, si une collectivité territoriale vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés par la suite au budget primitif ; si elle vote le compte administratif après le budget primitif, elle doit adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

➤ Eléments à prendre en compte

À la clôture de l'exercice, seul le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale (art. L 1612-12 du CGCT) et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, à savoir :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis) et celui du résultat reporté des exercices antérieurs (déficit ou excédent reporté au 002) ;
- ✓ le solde d'exécution de la section d'investissement, constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice et du besoin de financement ou de l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001) ;
- ✓ les restes à réaliser de la section d'investissement, qui correspondent en dépenses, à celles qui ont été engagées (marché conclu...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, à celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fera ressortir soit un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes), soit un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses). Le besoin de financement éventuel devra alors être prioritairement couvert, par l'organe délibérant, lors de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

➤ **Règles d'affectation du résultat**

Seul le résultat cumulé de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une décision d'affectation par l'organe délibérant. Deux possibilités se présentent (art. R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT) :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire ; ce dernier est alors affecté en priorité, pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif, au financement des dépenses d'investissement (compte 1064). Le surplus dégagé doit ensuite servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif (compte 1068). Le reliquat pourra être librement affecté en recettes de fonctionnement (au 002) et/ou en recettes d'investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068), ou être reversé exceptionnellement à la collectivité de rattachement ;
- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est déficitaire ; ce dernier est alors ajouté aux charges d'exploitation de l'exercice (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépenses d'investissement (au 001).

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de l'exercice 2021 : - excédent - déficit	768 411.40 €
<u>Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2020 :</u> Affectation obligatoire : <ul style="list-style-type: none">• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)• aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)• à l'exécution du virement à la section d'investissement Solde disponible affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none">• affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement :• affectation à l'excédent reporté à nouveau créditeur (compte 002) en fonctionnement :	 518 411.40 € 250 000.00 €



BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat de l'exercice 2021 : - excédent - déficit	81 263.80 €
<u>Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2020 :</u> Affectation obligatoire : <ul style="list-style-type: none">• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)• aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)• à l'exécution du virement à la section d'investissement Solde disponible affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none">• affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement :• affectation à l'excédent reporté à nouveau créditeur (compte 002) en fonctionnement :	81 263.80 €

A Saint-Nicolas-du-Pélem, le 5 avril 2022

Le Maire,
Daniel LE CAËR

